

• (1045)

Il s'agit d'une mesure très importante dont l'adoption se fait attendre depuis longtemps. Nous devrions cependant comprendre que nous en sommes maintenant arrivés à ce stade et que nous devons aller de l'avant. Nous assistons aujourd'hui à l'aboutissement d'une longue lutte qui a parfois été très difficile. Cette mesure s'inscrit dans l'histoire unique de la Colombie-Britannique et est le fruit de plusieurs années de dur labeur et de bonne volonté.

L'équité, la clarté et la justice ne sont pas des enjeux de politique partisane, mais des éléments de principe que nous partageons tous en tant que Canadiens. Au fil des décennies, beaucoup de gens ont joué un rôle dans cette histoire: des gens de divers partis et de diverses idéologies politiques; des gens qui ont peu de choses en commun sauf le désir de voir justice faite et de passer à l'édification d'un meilleur avenir pour la Colombie-Britannique.

Pour comprendre comment il se fait que nous en soyons encore, en 1995, à parler de négociation de traités, il faut jeter un coup d'oeil sur notre histoire. Contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des autres provinces où des traités ont été signés pour clarifier la juridiction sur des terres et des ressources et pour forger de nouveaux rapports entre les premières nations et les nouveaux venus dans notre grand pays, peu de traités ont été conclus en Colombie-Britannique. Il en résulte que, 124 ans après que la Colombie-Britannique fut devenue une province, les questions fondamentales relatives aux revendications de droits et de titres ancestraux non éteints demeurent non résolues, et la majorité du territoire de la province continue de faire l'objet de revendications territoriales qui restent à régler.

Peu de traités ont été signés à cause de la position qu'a toujours soutenue le gouvernement de la Colombie-Britannique. Depuis la fin du XIX^e siècle, le gouvernement provincial soutient en effet que les droits des autochtones ont été abolis avant l'entrée de la province dans la Confédération en 1871 ou, si ces droits existent effectivement, ils relèvent de la compétence exclusive du gouvernement fédéral. En 1990, le Parti du crédit social de la Colombie-Britannique, dirigé par le premier ministre Vander Zalm, est revenu sur sa position de longue date, ouvrant ainsi la voie au règlement de ces problèmes.

La simple justice veut qu'on fasse remarquer que l'un des acteurs clés qui ont convaincu le gouvernement provincial de revenir sur la position qui avait toujours été la sienne et de négocier des traités a été le ministre des Affaires autochtones de la province, M. Jack Weisgerber. Je suis certain que ce nom n'est pas inconnu de nombreux collègues réformistes. M. Weisgerber, un des premiers architectes enthousiastes de ce processus, dirige maintenant le Parti réformiste provincial de Colombie-Britannique.

Dès que cette décision a été prise, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont rapidement pris des mesures pour accélérer le processus. Au cours de la même année, le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'hon. Tom Siddon, et M. Weisgerber, ainsi que M. Bill Wilson, président du First Nations Congress, ont convenu de mettre sur pied un groupe de travail qui formulerait des recommandations sur le mandat et le processus de négociation des traités.

Initiatives ministérielles

Dès juin 1991, le groupe de travail avait remis son rapport. L'une de ses recommandations clés était la création de la Commission des traités de la Colombie-Britannique qui devait être indépendante. Au cours des dix mois qui ont suivi, des représentants du Canada, de la Colombie-Britannique et du sommet des premières nations ont négocié l'Accord sur la Commission des traités de la Colombie-Britannique, qui a servi de schéma pour établir la commission.

Le 21 septembre 1992, le premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, le ministre des Affaires indiennes, Tom Siddon, et le premier ministre de la Colombie-Britannique, Mike Harcourt, et son ministre des Affaires autochtones, Andrew Petter, se sont joints aux dirigeants du sommet des premières nations pour signer l'accord sur la commission. Dans les trois années qui se sont écoulées depuis, la commission a accompli de grands progrès. Jusqu'à maintenant, 47 groupes des premières nations, représentant plus de 70 p. 100 des autochtones de la Colombie-Britannique, ont signifié leur intention de négocier. Aux termes de l'accord, la création de la commission supposait l'adoption d'une mesure législative. Au mois de mai 1993, le Sommet des autochtones et la province ont respecté leur engagement. C'est maintenant au tour du gouvernement fédéral de tenir parole.

• (1050)

Voilà donc les événements qui ont mené à la présentation de ce projet de loi et à ce débat. Au fil des ans, des gens de toute allégeance politique ont uni leurs efforts pour appuyer cette cause. C'est grâce à leur vision et à leur détermination que nous pouvons aujourd'hui célébrer et officialiser cet accord. La cause est simple: faire justice pour les autochtones et mettre les choses au point pour leur province.

Dans une étude qu'elle a effectuée en 1990, la firme Price Waterhouse estimait à 1 milliard de dollars les investissements perdus à cause des revendications non réglées. Depuis la réalisation de cette étude, le coût n'a cessé d'augmenter année après année. Quelques 300 emplois essentiels n'ont pas été créés et des investissements de capitaux totalisant 125 millions de dollars n'ont pas été faits. Ce fut le prix à payer pour refuser de reconnaître l'existence du problème ou pour prétendre qu'il disparaîtrait de lui-même. C'est le prix que les habitants de la Colombie-Britannique ont dû payer pour le statu quo. Nous ne pouvons plus nous permettre cela. Avec l'adoption de ce projet de loi, nous n'aurons plus à assumer ce fardeau.

Si l'inaction a coûté cher à l'ensemble de la population de la Colombie-Britannique, elle a coûté encore plus cher aux autochtones, qui ont vécu de dures épreuves et souffert de la pauvreté. Des générations entières ont vécu de rêves déçus et de promesses rompues. Les autochtones ont vécu dans des conditions que peu de députés peuvent imaginer et que personne ne devrait tolérer.

Leur situation socio-économique est effroyable. Près du tiers des maisons des autochtones qui vivent dans cette réserve n'ont pas l'eau courante. Des maladies pratiquement disparues ailleurs, comme l'hépatite et la tuberculose, subsistent dans les localités autochtones. Les incendies font trois fois et demie plus de victimes chez les autochtones que chez les autres citoyens parce que leurs habitations sont dangereuses et insalubres. Le taux de suicide est 50 p. 100 plus élevé chez les autochtones que